

Sujet de Cas Pratique

Lina âgée de 45 ans, et Christophe de 30 ans, vivent ensemble dans un petit pavillon de la banlieue parisienne depuis maintenant quatre ans. Ils se sont rencontrés lors d'une soirée qui avait été organisée par Rona, la meilleure amie de Lina, à l'occasion de son anniversaire. Depuis, c'est l'amour fou, et en mars 2020, ces derniers ont décidé qu'ils allaient se pacser.

C'est quelques mois plus tard, le 22 septembre 2020, que le couple conclura la convention, et, ils organiseront pour fêter cela une petite soirée dans la salle des fêtes de leur commune. La soirée s'est très bien passée malgré les restrictions d'ordre sanitaire et le couple était heureux : ils étaient enfin pacsés.

Toutefois, le 10 juin 2021, le couple s'est violemment disputé. Christophe souhaitait en effet déménager pour se rapprocher de la capitale, mais Lina n'entendait pas laisser sa maison et son jardin « pour finir en appartement ». La vie de banlieue a commencé à déplaire à Christophe qui souhaitait plus de vie et de monde autour de lui. Le 1er janvier 2022, les choses sont allées trop loin et Lina décide de quitter Christophe. Ils n'ont visiblement pas les mêmes aspirations, et cela lui déplait fortement.

Lina sait que vous êtes étudiants en droit et que vous avez étudié le droit de la famille. Elle vous demande s'il est possible pour elle de mettre fin au PACS et surtout vous demande comment y procéder.